

COMMUNE DE BOUVIGNIES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2018

N° 18 – 273 Convention constitutive de groupement de commandes avec la CCPC pour la gestion technique des bâtiments.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 17 Janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, LOUBERT André, HUMEZ Michel, LOUGUEPÉE Jean, LOSCIUTO Martine, CARON Philippe, FENAIN Bruno, POLYN Franck, DESMONS Valérie, THERET Elodie, RIME Claudine, CORION François, RZEPECKI Marie-Jeanne.

Absents excusés : SALMON Bernadette ayant donné procuration à LONGUEPÉE Jean
COUTEAU Odile ayant donné procuration à HULOUX Martine
CAILLE Valérie ayant donné procuration à FENAIN Bruno
DESFONTAINE Delphine ayant donné procuration à THERET Elodie.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments, c'est-à-dire de la domotique, dans les bâtiments des communes dans le cadre de la gestion énergétique des bâtiments.

Considérant que la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

DECIDE, à l'unanimité

-d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments.

-d'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion technique des bâtiments, et tout document afférent à ce dossier.

- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Frédéric PRADALIER


